



---

# Communiqué

Lyon, le 5 septembre 2023

## INFORMATIONS POUR LA REPRISE DES COMPÉTITIONS RÉGIONALES

### 1/ ARBITRES-ASSISTANTS BÉNÉVOLES

Suite à l'Assemblée Générale de la LAuRAFoot du 24/6/23 et au courrier du 13/7/23 du Président de la LAuRAFoot à tous les clubs concernés, des réunions de formation ont été organisées entre le 21/8 et le 9/9 à destination des dirigeants des équipes de U18 R2/U16 R1/U16 R2/U15 R1/U15 R2/U14 R1/R1 F/R2 F/U18F R1/U18F R2 pour lesquelles des Arbitres-Assistants officiels ne sont pas désignés, le but étant de leur permettre de signaler les Hors-Jeux.

Ces formations ne sont pas terminées mais on peut d'ores et déjà affirmer que beaucoup de clubs n'auront pas envoyé de dirigeants en formation.

Il a donc été décidé que :

- De nouvelles réunions de formation seront organisées d'ici la trêve hivernale,
- Pour tous les matches « aller » ou de première phase de **ces** Compétitions Régionales, le dispositif suivant sera appliqué :
  - o Matches entre équipes de l'ex-ligue d'Auvergne : maintien des dispositions actuelles à savoir que les Arbitres-Assistants bénévoles peuvent signaler les Hors-Jeux (même sans attestation de formation),
  - o Matches « mixtes » entre une équipe de l'ex-ligue d'Auvergne et une équipe de l'ex-ligue Rhône-Alpes : ne pourront signaler les Hors-Jeux que le ou les Arbitre(s)-Assistant(s) bénévole(s) présentant une attestation de formation. Si un seul des 2 Arbitres-Assistants bénévoles présente une attestation de formation, il jugera le Hors-Jeu de l'attaque de son équipe et devra donc changer de côté à la mi-temps.
  - o Idem pour les matches entre équipes de l'ex-ligue Rhône-Alpes (présentation de l'attestation de formation et jugement de son attaque si un seul des 2 Arbitres-Assistants bénévoles présente une attestation).
- Pour les matches de coupes (tours régionaux des coupes nationales ou coupes régionales), maintien du fonctionnement actuel, à savoir possibilité de signalisation des

Hors-Jeux pour les matches entre équipes de l'ex-ligue d'Auvergne (même sans attestation de formation), non signalisation pour les autres matches, « mixtes » ou entre équipes de l'ex-ligue Rhône-Alpes.

- L'arbitre officiel désigné et/ou le délégué officiel sont chargés de la validation du dispositif visé ci-dessus.
- Qu'à compter des matches « retour » ou de 2<sup>ème</sup> phase, ne pourront signaler les Hors-Jeux que les Arbitres-Assistants bénévoles présentant une attestation de formation. Des précisions complémentaires seront alors apportées pour la mise en place définitive du dispositif.

*NB : l'attestation de formation n'est pas nominative. Elle est délivrée au club dont un ou plusieurs dirigeants ont suivi la formation, et le dirigeant se proposant le jour du match doit simplement en être porteur.*

## **2/ COVID 19**

Constatant une certaine recrudescence des cas de COVID 19 et par précaution, il a été décidé de reconduire les dispositions du protocole d'avant match en vigueur la saison dernière pour tous les matches des compétitions régionales (championnats et coupes), à savoir qu'après être rentrés sur le terrain et s'être alignés pour la présentation des équipes, **les joueurs (joueuses) et officiels de match ne sont toujours pas autorisés à se serrer la main.**

Pas d'autres obligations à ce jour même si chacun est encouragé à adopter les « bons gestes » pour limiter les contaminations ou à s'isoler en cas de test positif. Les districts restent libres de reprendre ces dispositions à leur compte ou d'en adopter d'autres pour leurs compétitions départementales.

Bonne reprise à tous.

LAuRAFoot, septembre 2023.

